

Des dépôts sauvages de déchets ont été constatés au sein de la commune. Merci de respecter l'environnement et les habitants en apportant vos déchets dans l'une des 6 déchèteries du

territoire ou dans les points de tri mis à votre disposition.





EN DÉPOSANT VOS DÉCHETS EN DEHORS D'UNE INSTALLATION PRÉVUE À CET EFFET, VOUS VOUS EXPOSEZ À

DEUX ANS D'EMPRISONNEMENT ET À 75 000 EUROS D'AMENDE

X

Retrouvez les informations relatives à la gestion de vos déchets en vous rendant sur le site internet du Syndicat Mixte environnement Sud Lozère :







